



Grainville la Teinturière

Délibérations prises en Conseil Municipal du 5 mars 2016

Projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Après étude du projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable celui-ci,
- se réserve la possibilité de ne pas adhérer à toutes les actions,
- demande que l'on puisse se retirer si cela ne correspond pas à nos attentes.

Classe de découvertes au Mont Saint Michel

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de classe de découvertes au Mont Saint Michel organisé par Madame Caroline DEVERRE du 17 au 20 mai 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour le financement de ce projet.

Classe de découvertes au Mont Saint Michel

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Madame Caroline DEVERRE sollicitant une aide financière pour son projet de classe de découvertes au Mont Saint Michel.

Monsieur le Maire informe que sur les 33 élèves concernés par ce projet 23 sont domiciliés dans notre commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 50 euros par élèves de notre commune, soit 1 150 euros,
- de verser cette subvention à la Coopérative Scolaire de l'école de Grainville la Teinturière.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la commune de Cany-barville concernant la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable au versement de la participation aux frais de fonctionnement des écoles d'un montant de 600 euros pour l'enfant Alice CONSTANTIN à la commune de Cany-Barville.

« Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage »

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la fondation du patrimoine concernant la souscription nationale « Verdun 1916 : forêt d'exception, un centenaire, un héritage » destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'Histoire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser la somme de 150 euros à la Fondation du patrimoine pour cette souscription.